

N° : DP 20/505

## DECISION DU PRESIDENT

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS A L'ASSOCIATION "GROUPE DE RECHERCHE SUR LE PATRIMOINE OLLIOULAIS (GRPO)" - ANNEE 2020

#### Le Président de la Métropole

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

**CONSIDERANT** la demande de subvention émanant de l'association « Groupe de Recherche du Patrimoine Ollioulais » (G.R.P.O.) dont le siège social est à Ollioules et ayant pour objet l'étude du passé historique et économique de la ville d'Ollioules avec recherche, mise en valeur et protection de tous les documents concernant son histoire,

**CONSIDERANT** que les actions menées par cette association concourent à organiser des activités de réhabilitation et de remise en état des sites archéologiques, historiques ou naturels, conduites par des organismes spécialisés,

**CONSIDERANT** l'intérêt de ces activités, sur le territoire métropolitain, relevant de la Politique Culturelle et Patrimoniale de la Métropole,

**CONSIDERANT** le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 1 000 euros,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

**D'ATTRIBUER** une subvention de 1 000 euros (mille euros) à l'association « Groupe de Recherche sur le Patrimoine Ollioulais ».

### **ARTICLE 2**

**DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 opération n°1 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **29 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre

